

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2010

DOSSIER FDST ATELIERS

Monsieur Hervé NICOL, adjoint aux ateliers, rappelle le projet de création d'un hangar pour le matériel roulant et propose de déposer une demande de subvention au Conseil Général au titre du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale.

MODIFICATIONS PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame Patricia VERPLAESTE demande l'accord du conseil pour lancer l'enquête publique et saisir le Tribunal Administratif pour qu'il désigne un commissaire enquêteur.

PARC BARBUSSE

Monsieur Pascal LEBLANC, adjoint à l'action sociale, explique que suite au changement de document d'urbanisme (passage du POS au PLU), la fontainerie prévue peut être déplacée à un endroit plus fonctionnel et que les éléments techniques de cette fontainerie seront intégrés dans le bloc sanitaire.

Cette modification entraîne donc la nécessité de modifier l'option du lot «fontainerie» qui passe de 11 552, 80 HT à 15 043,25 €HT, le total du lot passant ainsi de 47 199 HT à 50 689,45 € HT.

SUBVENTION SAVATE

Le Conseil municipal, dans sa précédente séance, avait voté une délibération de 250 € au Club de la Savate pour organiser une manifestation de caractère régional.

Entre-temps, le responsable de ce club ayant détérioré un cadenas pour accéder à la salle de sports, le maire propose de déduire les frais de remplacement sur la subvention allouée et donc d'abroger la délibération précédente pour ramener la subvention à 200 euros.

ABANDONS MANIFESTES

Madame Patricia VERPLAESTE, adjointe au logement, propose de lancer la procédure d'abandon à l'encontre de deux logements situés rue de la république et laissés à l'abandon depuis plusieurs années pour l'un, plusieurs décennies pour l'autre.

Le maire demande donc au conseil accord pour prendre un arrêté d'abandon manifeste provisoire pour chacun de ces logements.

TARIFS REPAS SENIORS

Monsieur Pascal LEBLANC informe l'assemblée qu'un marpentois se voit facturer un prix du repas supérieur au prix de revient qui nous est facturé par la ville de Jeumont et demande qu'une nouvelle délibération précise qu'en aucun cas le prix du repas ne pourra dépasser celui qui est facturé par la ville de Jeumont.

PARTICIPATION FINANCIERE AU GIP-DSU

Le maire explique que le GIP-DSU nous a adressés un appel à versement au titre de notre participation financière annuelle.

Il est donc proposé de verser la contribution de 1292 €uros.

LOCAL DES ARCHERS

La commune ayant reçu le remboursement de l'assurance suite au vandalisme, il est proposé que le commune achète les matériaux dont le club voudra bien lui faire la liste, et dans la limite du montant disponible.

BUDGET PREVISIONNEL

Monsieur Christian LAVIELLE, conseiller délégué aux finances, signale aux membres du conseil que plusieurs modifications sont intervenues.

Ces modifications comptables ne modifient en rien le prévisionnel global initial.

Toutes les délibérations de cette séance ont été votées à l'unanimité.